

La transmission intergénérationnelle de la précarité parmi les descendants d’immigrés marocains et turcs en Belgique

Quentin SCHOONVAERE

Université catholique de Louvain

La période des « Trente Glorieuses » qui débute juste après le second conflit mondial et qui s’étend jusqu’au choc pétrolier de 1973 s’est caractérisée par une conjoncture socio-économique favorable au recrutement de travailleurs étrangers. La haute conjoncture économique du début des années 1960 combinée à l’industrialisation des pays traditionnellement fournisseurs de main-d’œuvre (Italie, Espagne et Portugal) va contraindre la Belgique à étendre sa zone de recrutement en dehors de l’Europe, principalement vers le Maroc et la Turquie (Martens 1976). En 1964, la Belgique signe des accords bilatéraux avec le Maroc et la Turquie afin d’encadrer le recrutement de travailleurs en provenance de ces pays. Dès la signature de ces accords, les pouvoirs publics vont mettre en place une politique migratoire orientée vers la famille afin d’encourager les travailleurs à rester en Belgique¹ (Khoojinian 2006, 2007 ; Ouali 2004). Le choc pétrolier de 1973 et la crise qui s’en suit vont mettre un terme à l’immigration de travail. Toutefois, la migration originaire de Turquie et du Maroc va continuer au travers du processus de réunification des familles de travailleurs. Dans la seconde moitié de la décennie 1980, cette migration familiale va progressivement se transformer en migration de formation de familles. En effet, de plus en plus de descendants d’immigrants vont faire le choix de se marier avec un partenaire originaire de leur pays d’origine. La migration par le travail, combinée à la réunification et à la formation de familles, a favorisé le développement d’une population turque et marocaine ayant grandi dans la société belge. Ainsi, au 1^{er} janvier 1991, 109 399 personnes issues de l’immigration marocaine et 63 927 issues de l’immigration turque étaient nées en Belgique ou avaient immigré avant l’âge de 18 ans.

La récession économique des années 1980 a touché en premier lieu ces populations de descendants d’immigrés, renforçant ainsi leur désavantage socio-économique. Le constat général est que ces populations issues de l’immigration turque et marocaine figurent toujours parmi les groupes sociaux les plus défavorisés résidant en Belgique (Eggerickx *et al.*, 2009a).

¹ Deux études parues au début des années 1960 (les rapports Sauvy et Delperée) mettaient en avant les conséquences démographiques et économiques de la baisse de la natalité principalement en Wallonie. Ces deux études préconisaient de recourir à une immigration de peuplement afin d’endiguer le recul démographique. A côté de cet argument démographique, le regroupement familial visait également à faire face au débauchage des travailleurs étrangers par les secteurs industriels et miniers des pays frontaliers plus concurrentiels entre autres sur le plan des salaires.

Toutefois, en comparant la position sociale des parents en 1991 avec celle de leurs enfants en 2001, on observe une tendance à l'amélioration intergénérationnelle de cette position sociale (Hermia et Eggerickx 2011). Il va de soi que l'amélioration de la position sociale des secondes générations est d'autant plus probable que la position sociale de leurs parents était peu élevée. Dans cette contribution, nous tenterons de répondre à deux grandes questions : (1) *comparés aux Belges de même niveau socio-économique, les descendants d'immigrants connaissent-ils une amélioration similaire de leur position sociale au moment de leur entrée dans la vie adulte ?* (2) *Les trajectoires familiales peuvent-elles expliquer l'évolution différentielle de la position sociale des descendants d'immigrés au moment d'entrer dans la vie adulte ?*

Cette recherche, essentiellement descriptive, est une première étape dans l'étude de la transmission intergénérationnelle de la précarité parmi les descendants d'immigrés et elle devra être complétée par des modèles explicatifs multivariés. Dans un premier temps, nous situerons notre question de recherche par rapport à l'état de l'art. Ensuite, nous présenterons les données et les méthodes qui sous-tendent cette recherche. Enfin, nous analyserons les principaux résultats qui apportent des éléments de réponse à nos questions de recherche.

État de l'art et cadre d'analyse

Une abondante littérature existe sur les populations issues de l'immigration turque et marocaine en Belgique. La plupart de ces études soulignent les désavantages propres à ces populations dans le domaine de l'éducation et sur le marché de l'emploi (Feld, 2010 ; Heath, Rothon et Kilpi, 2008 ; Neels, 2000 ; Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2000 ; Phalet, Deboosere et Bastiaenssen, 2007 ; Phalet et Swyngedouw, 2003 ; Timmerman, Vanderwaeren et Crul, 2003). La transmission intergénérationnelle de la pauvreté en Belgique est une thématique qui commence seulement à être étudiée. Le projet *Destiny*¹ a ouvert une brèche dans ce domaine (Hermia et Eggerickx, 2011) mais des études plus précises sur certaines sous-populations doivent encore être menées. Nous proposons donc d'étudier plus en détail la transmission intergénérationnelle de la pauvreté parmi les descendants d'immigrés marocains et turcs en Belgique.

Si l'on se réfère au paradigme des « parcours de vie », l'entrée dans la vie adulte comporte plusieurs dimensions. Cette thématique peut s'étudier à partir des trajectoires scolaires, professionnelles, familiales, voire à partir de ces trois trajectoires, si le détail des données le permet. Les recherches menées sur les populations issues de l'immigration à partir de ce paradigme ont mis en évidence le fait que le départ du domicile parental des descendants d'immigrés est plus souvent lié au mariage et à la construction de la famille que pour les personnes originaires de la société d'accueil, qui vont plus souvent quitter le domicile parental afin de poursuivre leurs études ou pour construire leur carrière professionnelle

¹ Projet visant à analyser spatialement et longitudinalement les inégalités sociales en Belgique et au Luxembourg.

(Windzio, 2011). Ce lien entre la décohabitation du domicile parental et la construction de la famille est plus fort pour les femmes et pour la communauté turque (De Valk, 2011). La littérature souligne également que les descendants de migrants turcs et marocains quittent le domicile parental plus tôt que la population originaire du pays d'accueil, et ce, pour se marier mais également pour vivre seul (Zorlu et Mulder, 2011). On suppose que ces descendants de migrants ont un risque plus faible d'améliorer leur position sociale lors de leur prise d'autonomie résidentielle que les personnes originaires de la société d'accueil qui, elles, quittent plus fréquemment le domicile parental dans le but de construire leur parcours éducatif ou leur carrière professionnelle.

Une autre particularité de la famille en migration est le choix du partenaire. On peut distinguer trois grands types d'union : (i) le mariage mixte avec une personne originaire de Belgique ou d'Europe, (ii) le mariage avec un migrant en provenance du pays d'origine et (iii) le mariage « ethnique » avec un autre descendant d'immigrés qui a également grandi en Belgique. Les études montrent que la mixité des mariages est peu répandue au sein de ces deux communautés (Eggerickx *et al.*, 2009b ; Reniers et Lievens, 1999), alors que le mariage avec un partenaire du pays d'origine reste la pratique matrimoniale la plus courante (Lesthaeghe et Surkyn, 1995 ; Lievens, 2000 ; Reniers et Lievens, 1999). La troisième catégorie de mariage reste encore peu étudiée. Les générations les plus jeunes ont plus d'autonomie quant au choix de leur partenaire mais le contrôle de l'entourage persiste, surtout lorsqu'il s'agit de valider le choix du partenaire (Lesthaeghe et Surkyn, 1995 ; Reniers et Lievens, 1999).

Le mariage avec un migrant du pays d'origine peut s'expliquer par la restriction des politiques d'immigration, par le développement de réseaux transnationaux et par la signification sociale donnée par les individus à ce choix. En effet, ces derniers ont également des raisons personnelles pour se marier avec un migrant du pays d'origine (Reniers et Lievens, 1999 ; Timmerman, 2006). Pour les hommes turcs, le mariage avec une partenaire de Turquie serait lié au désir de fonder une famille avec une répartition traditionnelle des rôles entre les deux conjoints. À l'inverse, pour les femmes issues de l'immigration turque et marocaine, se marier avec un homme du pays d'origine présenterait des aspects de modernité. Ainsi, ces unions se révèlent être une stratégie visant à acquérir une certaine indépendance (notamment vis-à-vis de la belle-famille) et permettant de modifier la répartition traditionnelle des rapports de genre (Huschek, de Valk et Liefbroer, 2011 ; Lievens, 2000 ; Reniers et Lievens, 1999)¹. Dans le cadre de la migration de mariage, la stratégie des migrants du pays d'origine peut entrer en conflit avec la vision du conjoint résidant en Belgique, entraînant une fragilisation de ce type d'union (Timmerman, 2006 ; Timmerman et Wets, 2011). Ce constat expliquerait l'augmentation de la probabilité de divorcer surtout pour les mariages célébrés à partir des années 1990, et en particulier avec des hommes migrants (Corijn, 2009). À cela

¹ Notamment grâce à une meilleure connaissance de la langue, des institutions ou encore du marché du travail du pays d'accueil.

s'ajoute l'idée que les mariages avec un migrant du pays d'origine ont tendance à être plus précoces, alors que les mariages mixtes se font à un âge plus avancé (Lievens, 1998). Cette précocité dans la construction des trajectoires familiales peut réduire la probabilité d'effectuer une mobilité sociale ascendante. Enfin, il faut ajouter que les partenaires migrants doivent s'adapter aux nouvelles conditions de vie de la société d'accueil (apprentissage de la langue, insertion sur le marché de l'emploi, familiarisation avec le système social, etc.). Compte tenu de ces différents constats, on suppose que, en comparaison avec les individus qui se marient avec un migrant, ceux qui se marient avec un autre descendant d'immigrés ou une personne d'origine belge ou européenne auront un risque plus élevé d'améliorer leur position sociale.

Données et méthodologie

L'analyse longitudinale et intergénérationnelle repose sur l'exploitation de données très riches qui couplent à la fois les données administratives du Registre national belge (entre 1991 et 2006) et les recensements de la population de 1991 et de 2001¹.

Notre population d'étude est celle des « descendants d'immigrés » qui, à l'inverse de leurs parents, n'ont pas fait le choix de cette mobilité internationale. Pour ces individus, le processus de socialisation a pu se faire entièrement ou en partie dans la société d'accueil. Ainsi, nous avons sélectionné, d'une part, les enfants nés en Belgique dont au moins un des deux parents est né avec la nationalité turque ou marocaine et, d'autre part, les enfants ayant immigré avec leurs parents avant l'âge de 18 ans. Dans la suite du texte, nous désignerons les descendants d'immigrants turcs et marocains sous le vocable « Turcs » et « Marocains ». Pour étudier la transmission intergénérationnelle de la précarité, il est indispensable que les descendants d'immigrés résident encore dans le ménage d'un de leurs parents en début de période d'observation (au 1^{er} janvier 1991) et que, dix ans plus tard, ces derniers aient quitté le domicile parental. Nous avons choisi d'étudier six cohortes d'individus nés de 1970 à 1975, pour qui la décohabitation du domicile parental est encore peu fréquente en 1991².

Les cohortes 1970-1975 se composent de 19 269 descendants de migrants marocains et de 10 555 descendants de migrants turcs vivant chez leurs parents en 1991. Parmi ces derniers, 5,4 % des Marocains et 8,1 % des Turcs sont décédés ou ont quitté le pays entre 1991 et 2001. Pour renforcer nos analyses, nous supposons que ces individus auraient eu les mêmes comportements que ceux restés en Belgique. Finalement, ce sont 11 294 personnes d'origine marocaine et 5 962 personnes d'origine turque qui, au 1^{er} janvier 2001, ne vivent plus dans le domicile parental (tableau 1).

¹ Le recensement de 2001 porte le nom d'Enquête socioéconomique.

² Au 1^{er} janvier 1991, ces individus avaient de 15 à 20 ans.

TABLEAU 1 : CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION D'ÉTUDE

	Génération 1970-1975 vivant dans le domicile parental en 1991	Décès ou émigrations entre 1991 et 2001	Individus ne résidant plus au domicile parental en 2001	Individus résidant au domicile parental en 2001
Descendants d'immigrants marocains	19 269	1 055 (5,4 %)	11 294 (62 %)	6 920 (38 %)
Descendants d'immigrants turcs	10 555	853 (8,1 %)	5 962 (61,5 %)	3 740 (38,5 %)

Source : DGSIE (Direction générale Statistique et Information économique), Registre national.

Pour déterminer le positionnement de chaque individu sur un *continuum* social, nous avons repris la méthode développée dans le projet Destiny¹. Le positionnement socioéconomique repose sur une méthode de *scoring* des groupes sociaux fondée sur trois dimensions : le niveau d'éducation, le statut socioprofessionnel et les caractéristiques du logement. Le niveau de vie (le revenu moyen) a été mesuré à partir de données de panels². Pour chaque modalité des trois dimensions, le revenu moyen a été calculé puis standardisé. En fonction des réponses aux deux recensements, un score a été imputé de manière exhaustive à chacun des individus. Une fois l'individu positionné sur chacune de ces dimensions, une analyse de classification hiérarchique a permis la création de 16 *clusters* ou groupes sociaux aux dates des recensements de 1991 et 2001. Ces groupes sociaux sont classés suivant leur degré de précarité avec, dans le premier groupe, les individus qui cumulent les situations les plus défavorables sur chacune des trois dimensions. Précisons que ces groupes ne sont pas strictement comparables mais que de grandes tendances peuvent être identifiées quant à la progression au sein de ce *continuum* social défini en 16 groupes³.

La principale limite de cette approche est le manque de réponses à certaines questions des recensements, particulièrement à celui de 2001. La proportion d'individus n'ayant pas répondu à une des trois questions du recensement de 1991 et de 2001 est de 30 % pour les descendants d'immigrés marocains et turcs contre 15 % pour les personnes d'origine belge. Une analyse détaillée des non-réponses a mis en évidence le fait que les personnes âgées, les individus nés avec la nationalité marocaine ou turque et les personnes vivant dans les grandes villes et ayant un faible niveau d'instruction sont surreprésentées parmi ces « *missing* »

¹ L'ensemble de la méthodologie est détaillé dans Hermia *et al.* (2009).

² Les données du recensement de 1991 ont été liées à l'enquête PSBH (*Panel Study on Belgian Households*) et les données de l'Enquête socio-économique de 2001 (ESE 2001) ont été liées à l'enquête SILC-Belgique (*Study on Income and Living Conditions*).

³ En annexe figurent deux tableaux présentant une définition des groupes sociaux en 1991 et en 2001.

(Eggerickx *et al.*, 2009). Dans la mesure où notre population d'étude cumule toutes ces caractéristiques, il est difficile de voir laquelle explique le plus les non-réponses à une des trois questions d'un recensement. Nous posons donc l'hypothèse que les non-réponses connaissent les mêmes évolutions et comportements que les réponses. En résumé, l'évolution intergénérationnelle des inégalités sociales entre 1991 et 2001 s'observe pour 70 % des descendants d'immigrants marocains et turcs résidant en Belgique.

Présentation des résultats

La transmission intergénérationnelle de la précarité parmi les descendants d'immigrés marocains et turcs

Les tableaux 2 et 3 représentent deux matrices de transition entre la situation des parents¹ au 1^{er} janvier 1991 (lignes) et celle de leurs enfants au 1^{er} janvier 2001 (colonnes). Ces matrices illustrent donc la transmission intergénérationnelle de la précarité lorsque l'enfant quitte le domicile de ses parents. La colonne « Total » indique la répartition des enfants ayant quitté le domicile parental selon la position sociale de leurs parents en 1991. Ainsi, 22 % des descendants d'immigrés turcs et 27 % des descendants d'immigrés marocains vivaient dans le premier groupe social qui cumule les situations les plus défavorables². La ligne « Total » indique la répartition des enfants ayant quitté le domicile parental selon leur position sociale en 2001. Dans les cellules, on retrouve les pourcentages en ligne et donc la répartition par groupe social en 2001 des individus présents dans un groupe social donné en 1991. Ainsi, parmi les descendants d'immigrés turcs dont les parents étaient dans le premier groupe social en 1991, 21,5 % se retrouvent dans le troisième groupe social en 2001 (tableau 2). Les cellules gris foncé illustrent une hausse, les blanches indiquent une stagnation et les gris clair une baisse de la position sociale des enfants par rapport à celle de leurs parents.

Avant d'étudier la transmission intergénérationnelle de la précarité, attardons-nous sur la situation socioéconomique des parents en 1991. Le premier constat est la forte concentration des descendants d'immigrés dans cinq groupes sociaux de parents. Ainsi, en 1991, 90,1 % des Turcs et 92,8 % des Marocains se trouvaient dans un des groupes suivants : 1, 2, 3, 7 ou 10. Les analyses vont uniquement tenir compte des populations présentes dans un de ces cinq groupes sociaux. Par exemple, 22 % des Turcs et 27 % des Marocains se positionnaient dans le premier groupe, caractérisé par un niveau d'études très faible (sans diplôme ou primaire), un statut de chômeur ou d'inactif et un logement insalubre ou sans chauffage central. En comparaison, seulement 2,6 % des enfants d'origine belge se trouvaient dans un ménage partageant ces caractéristiques. Pour avoir une définition détaillée de chacun des groupes sociaux en 1991 et 2001, nous renvoyons aux annexes 1 et 2.

¹ Dans les ménages où les deux parents sont présents au 1^{er} janvier 1991, nous avons retenu la position sociale du parent ayant la meilleure.

² Concernant la définition des groupes sociaux en fonction de ces trois dimensions, nous renvoyons aux tableaux annexés à ce document.

À présent, l'objectif est de voir dans quels groupes sociaux se trouvent les descendants d'immigrés en 2001. Premièrement, on constate que 30 % des Turcs et des Marocains ont connu une baisse ou une stagnation sur le *continuum* social et se retrouvent encore dans un des trois premiers groupes sociaux les moins favorisés en 2001. Deuxièmement, on remarque que 13 % des Turcs et 11 % des Marocains ont connu une stagnation sur le *continuum* social entre 1991 et 2001 pour se retrouver dans un groupe social intermédiaire (5, 6 ou 8). À l'inverse, 10 % des Turcs et 8 % des Marocains dont les parents se situaient dans le groupe 1, 2 ou 3 en 1991 ont connu une hausse sur le *continuum* social pour se retrouver en 2001 dans un groupe social intermédiaire (5, 6 et 8). Un troisième constat montre que 23 % des Marocains et des Turcs ont connu une progression sur le *continuum* social pour se retrouver dans un groupe social plus favorisé (10, 11 ou 12). Enfin, 15 % des enfants de migrants turcs et 19 % des Marocains se retrouvent dans un des trois groupes sociaux les plus favorisés (14, 15 ou 16).

Une situation moins favorable pour les descendants d'immigrés que pour les Belges originaires des mêmes groupes sociaux

L'analyse de l'intensité des transitions sur le *continuum* social peut se faire à partir de trois modalités mises en évidence dans les tableaux 2 et 3 (hausse, stagnation et baisse). Le tableau 4 montre que, comparés aux Belges originaires des groupes sociaux 1, 2 et 3, les descendants d'immigrés ont un risque relatif plus faible de connaître une hausse de leur position sociale et un risque plus élevé de stagner sur le *continuum* social (dans les groupes 2 et 3, le risque de stagner est de 2,5 à 3 fois plus grand pour les descendants d'immigrés). Pour les individus dont les parents se trouvaient dans les groupes sociaux 7 et 10, les Marocains et les Turcs rencontrent un risque plus faible que les Belges de connaître une mobilité sociale ascendante. Par ailleurs, les Turcs et les Marocains se trouvant dans les groupes 7 et 10 en 1991 ont un risque relatif trois fois plus grand de connaître une baisse de leur position sociale que les Belges se trouvant dans les mêmes groupes. Ces résultats confirment donc l'hypothèse selon laquelle, à niveau socio-économique comparable, les Belges ont un risque plus grand que les descendants de migrants d'améliorer leur position sociale lorsqu'ils quittent le domicile parental. Alors que les Marocains et les Turcs ont un risque plus élevé de stagner ou de baisser sur le *continuum* social.

TABLEAU 2 : SUIVI LONGITUDINAL DES GROUPES SOCIAUX DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS TURCS¹

Enfants Parents	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Total
1	7,1	8,4	21,5	0,0	6,1	7,8	0,0	9,4	1,5	9,0	14,9	3,4	0,0	6,0	3,4	1,5	22,3
2	9,2	6,0	26,0	0,2	5,8	11,5	0,0	8,8	0,8	7,3	11,5	4,8	0,0	5,4	1,5	1,3	11,5
3	7,2	7,4	19,5	0,1	4,4	8,8	0,0	9,5	1,9	6,4	14,2	3,8	0,0	8,1	4,7	4,0	22,6
7	5,4	5,5	18,4	0,0	5,4	9,3	0,0	11,6	2,6	7,4	13,2	5,6	0,0	8,3	4,1	3,2	23,6
10	4,3	3,8	13,7	0,2	5,2	6,2	0,0	15,4	1,2	9,0	19,2	7,8	0,0	10,7	1,4	1,9	10,1
Total	6,0	5,9	17,9	0,1	4,8	7,9	0,0	9,6	1,6	6,9	12,9	4,3	0,0	6,8	3,1	2,3	90,1

Sources : DGSIE, Registre national, Recensement de la population de 1991, ESE 2001, PSBH, Silc-Belgique (*Study on Income and Living Conditions*).

TABLEAU 3 : SUIVI LONGITUDINAL DES GROUPES SOCIAUX DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS MAROCAINS

Enfants Parents	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	Total
1	7,4	7,2	23,4	0,1	4,4	8,2	0,0	7,5	2,7	9,5	11,1	2,9	0,0	6,4	5,9	3,3	27,1
2	6,0	5,6	24,5	7,3	0,0	9,1	0,4	9,1	1,6	6,7	13,6	4,5	0,0	5,6	4,9	1,1	5,7
3	6,3	8,6	18,3	0,0	3,9	6,6	0,0	6,1	3,0	10,8	14,3	2,9	0,0	7,5	7,5	4,3	22,5
7	3,8	5,1	19,4	0,0	4,0	9,8	0,0	7,8	2,3	8,7	13,2	4,4	0,0	9,3	6,9	5,3	30,4
10	3,9	4,6	14,8	0,0	4,8	7,1	0,0	10,2	0,9	7,5	21,7	6,4	0,0	11,6	3,4	3,0	7,1
Total	5,2	6,1	18,8	0,5	3,6	7,7	0,0	7,0	2,2	8,5	12,6	3,5	0,0	7,4	5,9	3,8	92,8

Sources : DGSIE, Registre national, Recensement de la population de 1991, ESE 2001, PSBH, Silc-Belgique.

	Hausse			Stagnation			Baisse
--	--------	--	--	------------	--	--	--------

¹ Les lignes représentent les groupes sociaux des parents, en 1991, et les colonnes représentent les groupes sociaux, en 2001, des enfants qui ont quitté le domicile parental.

TABLEAU 4 : RISQUES RELATIFS DE CONNAÎTRE UNE HAUSSE, UNE STAGNATION OU UNE BAISSSE DE SA POSITION SOCIALE LORS DU DÉPART DU DOMICILE PARENTAL SELON L'ORIGINE (MODALITÉ DE RÉFÉRENCE : BELGES)

	Haussse	Stagnation	Baisse
		Groupe 1	
Belges	1,00	1,00	
Marocains	0,84	1,47	
Turcs	0,85	1,42	
		Groupe 2	
Belges	1,00	1,00	
Marocains	0,66	2,97	
Turcs	0,62	3,24	
		Groupe 3	
Belges	1,00	1,00	
Marocains	0,68	2,50	
Turcs	0,64	2,72	
		Groupe 7	
Belges	1,00	1,00	1,00
Marocains	0,63	1,55	3,44
Turcs	0,55	1,88	3,54
		Groupe 10	
Belges	1,00	1,00	1,00
Marocains	0,32	1,14	3,17
Turcs	0,41	1,25	3,07

Sources : DGSIE, Registre national, Recensement de la population de 1991, ESE 2001, PSBH, Silc-Belgique.

L'impact du choix du partenaire sur la transmission intergénérationnelle de la précarité

Le choix du partenaire a-t-il un impact sur la transmission intergénérationnelle de la précarité ? Avant tout, il convient de voir si ce choix ne diffère pas selon l'origine des parents et le sexe de l'individu. En 2001, la situation matrimoniale la plus fréquente pour les descendants de migrants reste le mariage avec un migrant du pays d'origine. Cette situation prévaut pour 61 % des femmes turques, 49 % des hommes turcs, 46 % des femmes marocaines et 40 % des hommes marocains. Le mariage avec un autre descendant ayant grandi en Belgique est une forme d'union qui prévaut au sein de la communauté marocaine et parmi les hommes : elle concerne 34,5 % des hommes marocains, 22 % des femmes marocaines, 19,5 % des hommes turcs et 18 % des femmes turques. Les mariages mixtes restent la forme d'union la moins fréquente, surtout parmi les descendants turcs et les femmes. Enfin, il est important de souligner qu'environ 25 % des hommes turcs et des femmes marocaines ont quitté le domicile parental sans être mariés, et seulement environ 15 % des hommes marocains et des femmes turques.

Pour les Marocains et Turcs mariés avec une descendante d'immigrés ou avec une partenaire originaire de Belgique ou d'Europe, le risque de voir sa position sociale augmenter

est plus grand que pour ceux qui ont épousé une migrante. Corrélativement, les hommes mariés avec une descendante ou partenaire d'une autre origine ont un risque plus faible de stagner ou de baisser sur le *continuum* social que ceux mariés avec une migrante (tableau 5). Enfin, toujours comparés aux hommes mariés avec une migrante, ceux qui ne sont pas mariés et qui ont quitté le domicile parental ont un risque plus élevé de connaître une baisse de leur position sociale.

Pour les femmes, la situation est presque identique, à l'exception des célibataires ; pour elles, le risque est plus élevé (surtout chez les Marocaines) d'augmenter leur position sociale que pour les femmes mariées avec un migrant. Enfin, toujours en comparaison avec le mariage avec un migrant, le mariage mixte, même s'il reste peu répandu, est le type d'union qui offre aux femmes le risque le plus élevé de progresser sur le *continuum* social.

TABLEAU 5 : RISQUES RELATIFS DE CONNAÎTRE UNE HAUSSE, UNE STAGNATION OU UNE BAISSSE DE SA POSITION SOCIALE LORS DU DÉPART DU DOMICILE PARENTAL SELON LE CHOIX DU PARTENAIRE (MODALITÉ DE RÉFÉRENCE : MARIAGE AVEC UN MIGRANT)

	Hausse	Stagnation	Baisse
Hommes descendants d'immigrants marocains			
Mariage avec une migrante	1,00	1,00	1,00
Mariage avec une descendante d'immigrés	1,25	0,68	0,78
Mariage mixte	1,16	0,78	0,92
Non marié	0,98	1,01	1,09
Femmes descendantes d'immigrants marocains			
Mariage avec un migrant	1,00	1,00	1,00
Mariage avec un descendant d'immigrés	1,20	0,85	0,83
Mariage mixte	1,30	0,81	0,69
Non mariée	1,41	0,65	0,82
Hommes descendants d'immigrants turcs			
Mariage avec une migrante	1,00	1,00	1,00
Mariage avec une descendante d'immigrés	1,18	0,82	0,68
Mariage mixte	1,24	0,70	0,78
Non marié	1,00	0,93	1,22
Femmes descendantes d'immigrants turcs			
Mariage avec un migrant	1,00	1,00	1,00
Mariage avec un descendant d'immigrés	1,15	0,92	0,87
Mariage mixte	1,55	0,59	0,94
Non mariée	1,15	0,97	0,72

Sources : DGSIE, Registre national, Recensement de la population de 1991, ESE 2001, PSBH, Silc-Belgique

Conclusion

Si la littérature a souvent mis en évidence les désavantages des populations issues de l'immigration dans leur parcours scolaire et sur le marché de l'emploi, aucune étude n'avait encore abordé la transmission intergénérationnelle de la précarité au sein de ces populations. Alors que la construction de la famille reste importante dans le processus de décohabitation du domicile parental, nous avons choisi d'étudier cette transmission intergénérationnelle de la précarité à partir du contexte familial. Ainsi, nous avons essayé de voir si le choix du partenaire peut expliquer certaines différences dans l'évolution de la position sociale des descendants d'immigrés nés entre 1970 et 1975 et qui ont quitté le domicile parental dans les années 1990. La principale limite de cette recherche reste le nombre important de non-réponses à un des deux recensements. En conséquence, 30 % des descendants de migrants ne sont pas pris en compte dans ces analyses. On suppose donc que ces derniers connaissent les mêmes changements sociaux que leurs homologues que nous avons pu observer.

Le suivi longitudinal des groupes sociaux a mis en exergue la faible position sociale des parents de descendants d'immigrés au 1^{er} janvier 1991. Ces derniers ont bien souvent un niveau d'éducation très faible et résident dans des logements insalubres ou sans chauffage central. Cette précarité importante des parents explique pourquoi 47 % des descendants turcs et 51 % des Marocains connaissent une amélioration de leur position sociale par rapport à celle de leurs parents. Toutefois, ce constat doit être tempéré par la validation de notre première hypothèse. En effet, comparés aux Belges dont les parents ont le même groupe social en 1991, les descendants d'immigrés ont un risque relatif plus faible d'améliorer leur position sociale lorsqu'ils quittent le domicile parental, alors que leur risque de stagner ou de régresser sur le *continuum* social est plus élevé.

Pour les communautés issues de l'immigration turque et marocaine, le lien entre la décohabitation du domicile parental et la construction de la famille reste fort. Nous avons donc cherché à voir si le choix du partenaire peut avoir une influence sur la transmission intergénérationnelle de la précarité. Nos résultats nous ont permis de vérifier notre seconde hypothèse. Comparés aux descendants d'immigrés qui se marient avec un migrant du pays d'origine, ceux qui se marient avec un descendant d'immigré ou une personne originaire de Belgique ou d'Europe ont un risque plus élevé d'augmenter leur position sociale. Ajoutons que, pour les femmes issues de l'immigration turque et surtout marocaine, le fait de quitter le domicile des parents sans se marier favoriserait leur position sociale, alors que le phénomène inverse s'observe pour les hommes.

Cette recherche, fondée sur des analyses descriptives, devra être complétée par des analyses explicatives utilisant des modèles multivariés. L'objectif étant de contrôler un certain nombre de variables démographiques, afin d'évaluer l'impact réel des choix matrimoniaux sur le processus de transmission intergénérationnelle de la précarité parmi les descendants d'immigrés. Dans la mesure où les mariages avec un migrant ont tendance à être plus précoces et les mariages mixtes plus tardifs, il serait intéressant de mener des analyses explicatives approfondies en tenant compte du calendrier des événements démographiques.

Une autre question serait de tenir compte de la précarité des lieux de résidence, puisque le fait de résider dans une commune défavorisée diminue la chance des individus concernés d'effectuer une mobilité sociale ascendante (Eggerickx et Sanderson, 2013).

Enfin, on doit également s'interroger sur la situation des descendants d'immigrés qui restent plus longtemps au domicile parental (environ 38 % des descendants de migrants nés entre 1970 et 1975). Ces derniers n'ont-ils pas plus de chances d'améliorer leur position sociale que leurs homologues qui ont déjà quitté le domicile des parents ? En effet, on peut supposer qu'ils privilégient la construction de leur trajectoire scolaire ou professionnelle en restant plus longtemps chez leurs parents.

Bibliographie

CORIJN M., 2009, "Divorce Among Turkish and Moroccan Marriage Migrants in Flanders (Belgium)", in *Seventh Meeting of the European Network for the Sociological and Demographic Study of Divorce*, Anvers, p. 22.

DE VALK H., 2011, "Paths to Adulthood: A Focus on the Children of Immigrants in the Netherlands", in M. Wingens, M. Windzio, H. de Valk, C. Aybek (eds.), *A Life-Course Perspective on Migration and Integration*, Dordrecht, Springer Netherlands, p. 165-186.

EGGERICKX TH., HERMIA J.-P., KESTELOOT C., DE MAESSCHALCK F., GERBER P., LORDS S. et SOHN C., 2009a, « Destiny. Analyse spatiale et longitudinale des inégalités sociales en Belgique et au Luxembourg, Rapport final de la Phase 1 », in *Société et avenir (II)*, Politique scientifique fédérale.

EGGERICKX T. et SANDERSON J.-P., 2013, « L'impact du milieu de résidence et des "choix" résidentiels sur l'évolution sociale des individus en Belgique (1991-2006) », in *XVI^e Colloque national de démographie de la Cudep : « Les populations vulnérables »*, Aix-en-Provence, Cudep.

EGGERICKX TH., WETS J., BAHRI A., PERRIN N. et STEENSSENS K., 2009b, « Migrations internationales et population d'origine étrangère en Belgique », in *Monographie 3 de l'Enquête socio-économique de 2001*, Bruxelles, DGSIE (à paraître).

FELD S., 2010, *La main-d'œuvre étrangère en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.

HEATH A., ROTHON C., KILPI E., 2008, "The Second Generation in Western Europe: Education, Unemployment, and Occupational Attainment", *Annual Review of Sociology*, 34, p. 211-235.

HERMIA J.-P. et EGGERICKX TH., 2011, *La transmission de la précarité en Belgique : analyses intergénérationnelles exploratoires (1991-2001)*, Université catholique de Louvain, Centre de recherche en démographie, Document de travail n° 2.

- HUSCHEK D., DE VALK H.A.G., LIEFBROER A.C., 2011, “Gender-Role Behavior of Second-Generation Turks: The Role of Partner Choice, Gender Ideology and Societal Context”, *Advances in Life Course Research*, vol. 16, n° 4, p. 164-177.
- KHOOJINIAN M., 2006, « L'accueil et la stabilisation des travailleurs immigrés turcs en Belgique, 1963-1980 », *Cahiers d'histoire du temps présent*, n° 17, p. 73-116.
- KHOOJINIAN M., 2007, « Fixer la main-d'œuvre turque en Belgique : la tâche d'un mensuel officiel (1964-1970) », *Revue belge d'histoire contemporaine*, vol. XXXVII, n°s 3-4, p. 517-556.
- LESTHAEGHE R., SURKYN J., 1995, “Heterogeneity in Social Change: Turkish and Moroccan Women in Belgium”, *European Journal of Population/Revue européenne de démographie*, vol. 11, n° 1, p. 1-29.
- LIEVENS J., 1998, “Interethnic Marriage: Bringing in the Context through Multilevel Modelling”, *European Journal of Population/Revue européenne de démographie*, vol. 14, n° 2, p. 117-155.
- LIEVENS J., 2000, “The Third Wave of Immigration from Turkey and Morocco: Determinants and Characteristics”, in R. Lesthaeghe (ed.), *Communities and Generations: Turkish and Moroccan Populations in Belgium*, Bruxelles, VUB-Press, p. 95-128.
- MARTENS A., 1976, *Les immigrés : flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*, Louvain, Presses universitaires de Louvain.
- NEELS K., 2000, “Education and the Transition to Employment: Young Turkish and Moroccan Adults in Belgium”, in R. Lesthaeghe (ed.), *Communities and Generations: Turkish and Moroccan Populations in Belgium*, Bruxelles, VUB-Press, p. 242-278.
- OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES QUALIFICATIONS, 2000, « Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en Région de Bruxelles-capitale », *Les Cahiers de l'observatoire*, Bruxelles, Orbem, p. 63.
- OUALI N., 2004, *Trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- PHALET K., DEBOOSERE P., BASTIAENSSSEN V., 2007, “Old and New Inequalities in Educational Attainment - Ethnic Minorities in the Belgian Census 1991-2001”, *Ethnicities*, vol. 7, n° 3, p. 390-415.
- PHALET K., SWYNGEDOUW M., 2003, “Measuring Immigrant Integration: the Case of Belgium”, *Studi Emigrazione*, vol. 40, n° 152, p. 773-803.
- RENIERS G. et LIEVENS J., 1999, « Stéréotypes en perspectives. Aspects de l'évolution des pratiques matrimoniales chez les Turcs et les Marocains en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 15, n° 3, p. 125-149.
- TIMMERMAN C., 2006, “Gender Dynamics in the Context of Turkish Marriage Migration: The Case of Belgium”, *Turkish Studies*, vol. 7, n° 1, p. 125-143.

TIMMERMAN C., VANDERWAEREN E., CRUL M., 2003, “The Second Generation in Belgium”, *International Migration Review*, vol. 37, n° 4, p. 1065-1090.

TIMMERMAN C., WETS J., 2011, “Marriage Migration and the Labour Market. The Case of Migrants of Turkish Descent in Belgium”, *Nordic Journal of Migration Research*, vol. 1, n° 2, p. 69-79.

WINDZIO M., 2011, “Linked Life-Events. Leaving Parental Home in Turkish Immigrant and Native Families in Germany”, in M. Wingers, M. Windzio, H. de Valk, C. Aybek (eds.), *A Life-Course Perspective on Migration and Integration*, Dordrecht, p. 187-209.

ZORLU A., MULDER C., 2011, “Ethnic Differences in Leaving Home: Timing and Pathways”, *Demography*, vol. 48, n° 1, p. 49-72.

ANNEXES

ANNEXE 1. SITUATION EN 1991 : DEFINITION DES GROUPES SOCIAUX

Groupe	NE	CSP	Log	Niveau d'éducation	CSP	Logement
1	■	■	■	Sans diplôme, Primaire	Chômeur, Autre inactif, A la maison	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
2	■	■	■	Sec. inférieur, Sec. supérieur non général	Chômeur, Autre inactif, A la maison	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
3	■	■	■	Sans diplôme, Primaire	Pensionné	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
4	■	■	■	Sec. sup. général, Supérieur	Chômeur, Autre inactif, A la maison	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
5	■	■	■	Sec. inférieur, Sec. supérieur non général	Pensionné	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
6	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. inf., Sec. sup. non gén.	Chômeur, Autre inactif, A la maison	Salubrité + Téléphone + Chauffage central
7	■	■	■	Sans diplôme, Primaire	Actif occupé	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
8	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. inf., Sec. sup. non gén.	Pensionné	Salubrité + Téléphone + Chauffage central
9	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. inf., Sec. sup. non gén.	Ouvrier privé	Salubrité + Téléphone + Chauffage central
10	■	■	■	Sec. inférieur, Sec. supérieur non général	Actif occupé	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
11	■	■	■	Sec. sup. général, Supérieur	Chômeur, Autre inactif, A la maison	Salubrité + Téléphone + Chauffage central
12	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. inf., Sec. sup. non gén.	Actif occupé sauf ouvrier privé	Salubrité + Téléphone + Chauffage central
13	■	■	■	Sec. sup. général, Supérieur	Pensionné	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
14	■	■	■	Sec. sup. général, Supérieur	Actif occupé	Insalubrité, Salubrité sans chauffage central
15	■	■	■	Sec. sup. général, Supérieur	Pensionné	Salubrité + Téléphone + Chauffage central
16	■	■	■	Sec. sup. général, Supérieur	Actif occupé	Salubrité + Téléphone + Chauffage central

Source : DGSIE, Registre national, Recensement de la population de 1991, ESE 2001, PSBH, Silc-Belgique.

Tableau repris de Th. Eggerickx, J.-P. Hermia *et al.*, 2009a.

ANNEXE 2. SITUATION EN 2001 : DEFINITION DES GROUPES SOCIAUX

Groupe	NE	CSP	Log	Niveau d'éducation	CSP	Logement
1	■	■	■	Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Chôm., A la maison, Pens.	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
2	■	■	■	Sec. supérieur, Supérieur	Chôm., A la maison, Pens.	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
3	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Chômeur, A la maison	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
4	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Pensionné	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
5	■	■	■	Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Actif occupé	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
6	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Chômeur, A la maison	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
7	■	■	■	Sans dipl., Prim., Sec. Inf., Sec. sup.	Pensionné	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
8	■	■	■	Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Actif occupé	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
9	■	■	■	Supérieur	Chômeur, A la maison	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Propriétaire
10	■	■	■	Sec. supérieur, Supérieur	Actif occupé	Locataire (Insalubrité, Salubrité, Salubrité + Téléphone et 1 pièce/pers.)
11	■	■	■	Sec. Supérieur	Actif occupé	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
12	■	■	■	Sans dipl., Primaire, Sec. inférieur	Actif occupé	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
13	■	■	■	Supérieur	Pensionné	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Propriétaire
14	■	■	■	Sec. Supérieur	Actif occupé	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)
15	■	■	■	Supérieur	Actif occupé	Loc. (Salub. + Tél. + 1 p./p. + Chauff. centr), Prop. (Insal., Salub., Salub. + Tél. et 1 p./p.)
16	■	■	■	Supérieur	Actif occupé	Propriétaire (Salubrité + Tél. + 1 pièce/pers. + Chauffage central)

Source : DGSIE, Registre national, Recensement de la population de 1991, ESE 2001, PSBH, Silc-Belgique.

Tableau repris de Th. Eggerickx, J.-P. Hermia *et al.*, 2009a.